

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 20 FÉVRIER 2024 A 20H30**

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Alain Roset, Bernard Merger, Dominique Robert, Yolande Merger, Marie José Vergon-Trivaudey, Jérôme Radaz, Etienne Pellegrini

Procurations : Agnès Allier à Yolande Merger, Murielle Bazin à Valérie Drugé, Mohammed Oubenaïssa à Bernard Vougnon

Absente excusée : Célia Sousa

Absents : Coralie Jacquot, Samuel Vuillemin

Secrétaire de séance : Yolande Merger

Date de la convocation : 14/02/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 12

I/ INFORMATIONS

➤ Avancement des travaux du Centre de Vie

Pas de grand changement pour l'instant. Le conduit d'approvisionnement en granulés a été réparé et la trappe de visite commandée. Il faut compter 15 jours pour la livraison.

L'entreprise Chagué organise le vendredi 23 février 2024, une formation « chaudière et CTA ». Alain Roset, Bernard Merger, Jérôme Radaz et Alexandre Vitte, nouvel employé communal, seront présents. Lors de cette intervention, l'entreprise, contrôlera les toilettes suite à de gros problèmes d'évacuation.

La bibliothèque a intégré ses nouveaux locaux.

➤ Employé communal

Le nouvel employé communal, Alexandre Vitte, a pris ses fonctions le lundi 19 février 2024. Jérôme Radaz lui a présenté les installations, le matériel disponible et les tâches à effectuer régulièrement (surveillance de la rhizosphère, château d'eau, tonte etc...). Lors de la visite, A. Vitte a indiqué que la tondeuse actuelle était sous dimensionnée par rapport aux espaces verts à tondre (école etc...).

Les tâches journalières lui seront précisées par outil informatique qu'il complètera chaque jour. Cet outil servira à évaluer et à optimiser son temps de travail.

Ses horaires sont fixés à 35h00 par semaine. Un aménagement de ses heures à l'issue de sa période d'essais sera organisé.

➤ Ecole

Aucune décision ne sera sûrement prise avant septembre (connaissance des effectifs).

Le SIVOM et les parents d'élèves ont fait une demande de report d'un an pour la fermeture d'une classe prévue en 2024/2025 auprès de M. Durand, inspecteur d'académie. Celui-ci doit changer prochainement. Nous espérons que nos doléances seront retransmises positivement à son successeur. Actuellement, aucune réponse positive n'a été donnée.

➤ Location de la salle de convivialité

Lors des locations, il a été constaté que

- la lumière du hall d'entrée ne s'éteignait pas automatiquement et restait allumée.
- Que la lampe extérieure s'éteignait à 22h30, trop tôt lors de soirées.

Les temps d'éclairages seront revus et réglés.

- Qu'aucun cendrier extérieur n'était installé.

Le Maire signale que le dépôt de cendriers extérieurs est à la charge du loueur, le signaler lors de la location et modifier le règlement de la salle.

➤ Maison « De Mollans »

Le diagnostic énergétique de la maison « De Mollans » a été effectué par le bureau technique « GALLET ».

- Isolation intérieure sous toiture à reprendre en laine de bois (plus coûteux) ou laine de roche (vider les greniers très encombrés).
- Isolation des murs par l'extérieur.
- Remplacer les ouvrants actuels des menuiseries bois et aluminium (vu l'épaisseur des murs faire attention à la luminosité dans les pièces).
- Modification des blocs d'extraction.

Pour une estimation du coût de 213 000,00 € répartis comme suit :

| | |
|---|-------------|
| • VRD : | 17 000,00 € |
| • Couverture et zinguerie : | 6 500,00 € |
| • Menuiseries : | 40 500,00 € |
| • Travaux isolation des façades ITE en Bio sourcé : | 99 500,00 € |
| • Travaux intérieurs et isolation des combles : | 30 000,00 € |
| • Chauffage et VMC : | 15 500,00 € |
| • Electricité : | 4 000,00 € |

Deux nouveaux points ont été relevés lors de l'étude :

- Bien que la charpente soit en bon état, il serait nécessaire d'effectuer un diagnostic complet de celle-ci, en particulier sur la présence d'insectes xylophages (les termites, les capricornes, les charançons etc...). En prévoir le coût.

Prévoir en parallèle :

- Consulter un bureau spécialisé pour Rechercher les causes des tâches d'eau sur le mur extérieur,
- Revoir l'opportunité de mettre en place un nombre limité de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation sur les bâtiments communaux

PROCHAIN TRAVAIL : Demander le classement énergétique de la maison avant et après travaux, ce qui peut faire varier le montant des subventions que nous pourrions demander.

➤ PLUI

Suite à l'envoi de nos documents (dents creuses et potentiel de développement) le responsable du Grand Besançon, a noté que le secteur Nord-Ouest derrière la maison « Guyerdet » représentait un potentiel de développement. Hors une partie de ce terrain est considérée comme zone humide et non constructible, ce point a été soulevé aux services de Gbm.

II/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/005

APPROBATION DES DEUX DERNIERS PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal des deux dernières séances du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2023 et 2 février 2024 sont soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 6 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 2 février 2024.

N° 2024/006

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la séance du 6 décembre 2023.

- Malenfer : avenant 1 rénovation Centre de Vie
⇒ 2 307,60 € T.T.C.
- SARL Remy : avenant 1 rénovation du Centre de Vie
⇒ 2 064,00 € T.T.C.
- EURL Chagué : avenant 3 rénovation du Centre de Vie
⇒ 4 196,24 € T.T.C.
- Maccanin : avenant 1 rénovation du Centre de Vie
⇒ 3 840,00 € T.T.C.
- IG Elec : avenant 2 rénovation du Centre de Vie
⇒ 1 302,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

N° 2024/007

GBM – LOGEMENTS RÉSERVÉS

Monsieur Alain ROSET, 3^{ème} adjoint expose aux élus la réforme des attributions des logements sociaux sur le territoire national et les implications engendrées à l'échelle du Grand Besançon.

Le système est passé d'une gestion « en stock » à une gestion « en flux » ; l'objectif est de mieux adapter les offres en logement social à la demande et de réduire les délais d'attributions.

Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens fin 2023 et invite les communes à faire de même.

Concrètement, deux cas doivent être distingués :

- Première mise en service d'un nouveau programme - la gestion continue d'être « en stock » : Gbm rétrocédera à la commune le ou les droits uniques de réservation si un programme de logement locatif social se créé sur le village. Ainsi, la commune pourrait positionner les ménages de son choix sur ces logements réservés lors de la première mise en location.
- Autre cas – la gestion sera « en flux » avec un pourcentage, défini par convention, de réservation possible attribué à GBM. L'intercommunalité détiendra alors un pouvoir d'attribution sur les logements sociaux faisant partie d'un programme dans lequel les communes ou l'intercommunalité se sont portés garants. Cela permettra à la commune d'avoir un pouvoir de décision sur l'attribution des logements sociaux sur tout le territoire de GBM ; ainsi si des Chauvennois font une demande sur le territoire de GBM alors la commune sera en mesure de l'appuyer.

Il est proposé d'adhérer à ce système.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés, décide d'adhérer à l'approche communautaire proposée pour la gestion des réservations à l'échelle intercommunale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N° 2024/008

CONTRAT ENEDIS PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre de l'installation photovoltaïque sur la toiture du Centre de Vie, il convient de conclure une convention pour prendre en compte la Turp avec Enedis afin de permettre la revente totale de la production sur le réseau.

Enedis vient de nous faire parvenir la convention qui est présentée aux élus et qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, valide la convention avec Enedis et autorise Monsieur le Maire à la signer.

N° 2024/009

COMPTES DE GESTION 2023

Après présentation des comptes de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier par Monsieur le Maire concernant le budget principal et le budget Production électricité photovoltaïque et après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion 2023 avec celles des comptes administratifs 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2023 du budget principal tenu par Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2023 du budget Production électricité photovoltaïque tenu par Monsieur le Trésorier.

N° 2024/010
COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

BUDGET PRINCIPAL

Après l'approbation du compte de gestion 2023, le Conseil Municipal vote à présent le compte administratif du budget communal comme suit :

| Réalisations de l'exercice | | Dépenses | Recettes | Solde d'exécution |
|----------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| | Section de fonctionnement | 265 053,80 | 430 920,96 | 165 867,16 |
| | Section d'investissement | 753 652,84 | 957 001,93 | 203 349,09 |
| Reports antérieurs | Report section de fonctionnement 002 | | 283 962,16 | |
| | Report section d'investissement 001 | 198 956,49 | | |
| Total des réalisations | | 1 217 663,11 | 1 671 885,05 | |
| Rar | Section de fonctionnement | 0 | 0 | |
| | Section d'investissement | 304 491,00 | 395 601,00 | 91 110,00 |
| Résultat cumulé | Section de fonctionnement | 265 053,80 | 714 883,12 | 449 829,32 |
| | Section d'investissement | 1 257 100,33 | 1 352 602,93 | 95 502,60 |
| Total cumulé | | 1 522 154,13 | 2 067 486,05 | 545 331,92 |

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2023 du budget communal.

BUDGET PRODUCTION ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

Après l'approbation du compte de gestion 2023, le Conseil Municipal vote à présent le compte administratif du budget Production électricité photovoltaïque comme suit :

| Réalisations de l'exercice | | Dépenses | Recettes | Solde d'exécution |
|----------------------------|--------------------------------------|------------|------------|-------------------|
| | Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Section d'investissement | 53 635,93 | 90 000,00 | 36 364,07 |
| Reports antérieurs | Report section de fonctionnement 002 | | | |
| | Report section d'investissement 001 | | | |
| Total des réalisations | | 53 635,93 | 90 000,00 | |
| Rar | Section de fonctionnement | 0 | 0 | |
| | Section d'investissement | 60 364,07 | 24 000,00 | - 36 364,07 |
| Résultat cumulé | Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Section d'investissement | 114 000,00 | 114 000,00 | 0,00 |
| Total cumulé | | 114 000,00 | 114 000,00 | 0,00 |

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2023 du budget Production électricité photovoltaïque.

N° 2024/011
GROUPEMENT DE COMMANDES GRANULÉS

Il est décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments proposé par le Syded.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- ▶ **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**
- ▶ **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.**

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,

Bernard VOUGNON

